

Le 16 janvier 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes de Rougemont.

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum est atteint.

**Date de la convocation : 09/01/2020**

### PRESENTS :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Dominique BELFORT (*Rougemont*), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Raymond BOBY (*Bournois*) Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), François CIRESA (*Soye*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Bernard DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Michel FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), Michel GONIN (*Viethorey*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Lucien LABEUICHE (*Hyémondans*) Gilles LAMBERT (*Pays-de-Clerval*), Denise MATHIOT (*Geney*), Catherine MILLET (*Rougemont*), Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*), Chantal VURPILLOT (*Médière*), André VURPILLOT (*Désandans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

### ABSENTS EXCUSES :

Christophe CATALA (*Cubrial*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*),

### ABSENTS SUPPLEES :

/

### ABSENTS REPRESENTES :

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Yves BOITEUX; Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; François HERMOSILLA (*Faimbe*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARENA ; Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Stéphanie PACCHIOLI ; Cyril SIMONIN (*Appenans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Michel VERDIERE (*Arcey*), pouvoir à Chantal JACQUEMIN ; Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH

### ABSENTS :

Noël CHAVEY (*Onans*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Karine GUILLIER (*Rang*), Michael HUGONNIOT (*Arcey*); Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*); Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Xavier PERRIN (*Montussaint*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Gilles SAVOUREY (*Gondenans-Montby*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné secrétaire de séance **Christian DROUVOT**, parmi les membres du conseil communautaire.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28/11/2019
2. **Régie Eau et Assainissement :**
  - Vote des budgets annexes eau et assainissement de la Régie communautaire
  - Ouverture de lignes de trésorerie et emprunts pour la Régie
  - Astreintes pour le personnel de la régie
  - Fixation des règles de fonctionnement entre le conseil communautaire et le conseil d'exploitation et délégations diverses
  - Tarifs contrôles assainissement collectif
  - Tarifs 2020 eau potable et assainissement
3. **Modification des statuts du SICTOM de Villersexel**
4. RH : Fermeture de postes
5. **Lancement de l'étude de renouvellement du Plan de Gestion de l'ENS des Roches de Nans**
6. **Questions et informations diverses**

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28/11/2019

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 28 novembre 2019 et, en l'absence d'observation, considère ce compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

### 2. Régie Eau et Assainissement : Vote du budget annexe EAU 2020

Le Président rappelle à l'Assemblée que, suite à la prise de compétence EAU et ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est nécessaire de voter les budgets afin que le service puisse fonctionner rapidement.

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de BUDGET PRIMITIF ANNEXE « REGIE EAU » pour l'exercice 2020, validé en conseil d'exploitation le 14 janvier dernier et soumis à l'adoption de l'Assemblée.

Une note plus détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers communautaire sur les grandes orientations de ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe « EAU » de la régie communautaire pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 191 420 €

Recettes : 1 191 420 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 3 213 464 €

Recettes : 3 213 464 €

**Votants : 61**

**Exprimés: 59**

**Pour : 59**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

## ☞ Discussions / réactions

- *François CIRESA s'interroge sur la façon dont seront traités les excédents des communes. Emmanuel SPADETTO lui répond que le reversement de l'excédent des communes devra faire l'objet de délibérations concordantes communes/EPCI. Concernant les communes qui ont des travaux en cours, l'excédent a déjà été intégré car la communauté de communes reprend les travaux.*
- *M. CIRESA demande également ce qu'il adviendra des subventions restant à percevoir par les communes ayant engagé des travaux en 2019 et ayant déjà des factures acquittées (frais d'étude par exemple) ? M. SPADETTO explique que la CC, nouvellement compétente, touchera les subventions. Par contre, les communes toucheront le FC TVA lié à ces opérations. En ce qui concerne les subventions déjà perçues par les communes, si elles sont intégrées dans le budget principal de la commune, cette dernière les conserve.*
- *M. SPADETTO suggère à M. CIRESA de prendre contact avec les services pour examiner de façon plus précise la situation de la commune de SOYE.*

### 3. Régie Eau et Assainissement : Vote du budget annexe ASSAINISSEMENT 2020

De même, à partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de BUDGET PRIMITIF ANNEXE « REGIE ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2020, validé en conseil d'exploitation le 14 janvier dernier et soumis à l'adoption de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe « EAU » de la régie communautaire pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 729 826

Recettes : 1 729 826 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 8 317 321 €

Recettes : 8 317 321 €

**Votants : 61**

**Exprimés: 60**

**Pour : 60**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

## ☞ Discussions / réactions

- *Gérard JOUILLEROT souhaite connaître les pourcentages de subventions de l'Agence de l'Eau*
- *Emmanuel SPADETTO lui indique les montants annoncés en fonction des situations :*
  - *Pour les travaux « ZRR » eau ou assainissement identifiés dans le contrat signé entre l'Agence de l'Eau, les communes et la CC2VV : 50 % par l'Agence de l'Eau et 10 % par le Département (cumul des aides plafonné à 60 %). Pour les travaux hors ZRR, comme le PAOT collecte, le cumul des aides Agence de l'Eau/Département sera également plafonné à 60%.*

*Pour certains travaux d'assainissement (réseau ou STEP), l'Agence de l'eau appliquera un taux de subvention de 50% mais avec des coûts plafonds (notamment pour les STEP). Ce qui signifie que le rapport entre la subvention versée par l'Agence de l'Eau et le coût total des travaux pourra être inférieur à 50%. Dans ces cas, le Département module son taux de subvention à la hausse pour que le total des aides se rapproche le plus possible des 50%.*
  - *Emmanuel SPADETTO rappelle que le fait que les communes soient en zone « ZRR » ne suffit pas pour être éligible aux subventions. Par exemple pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable, la commune doit être dotée d'un schéma directeur d'eau potable de moins de 10 ans et que celui-ci mentionne bien la nécessité d'effectuer ces travaux.*

*Il rappelle les communes retenues pour l'instant :*

*Abbenans et Cubry (études en cours)*

*Eau : Anteuil, Soye, Hyémondans/Lanthenans/Sourans, Huanne-Montmartin, Tournans, l'Isle sur le Doubs et Rougemont*

*Assainissement : Arcey, Avilley, Blussans, Branne, Fontaine-lès-Clerval, Geney, Rougemont, Soye et Viethorey*

*Enfin, il indique à l'assemblée que le Conseil d'Exploitation s'est réuni le 14 janvier dernier pour élire ses représentants :*

- *Emmanuel SPADETTO est président,*
- *Bruno BEAUDREY 1<sup>er</sup> vice-président*
- *Michel LAURENT 2<sup>ème</sup> vice-président*

#### **4. Régie communautaire eau et assainissement : Ouverture de lignes de trésorerie et réalisation d'emprunts relais pour la régie**

---

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, informe l'assemblée que, pour les besoins de fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement et dans l'attente des recettes propres à chaque service, c'est-à-dire jusqu'à la première facturation du service aux usagers qui aura lieu en milieu d'année, il est nécessaire d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie par budget.

De même, des emprunts relais devront être contractés afin de régler les factures des travaux d'investissement en cours dans les communes.

##### Budget eau potable :

Besoins estimés pour une ligne de trésorerie : 700 000 € au niveau de la section de fonctionnement

Besoins estimés pour un emprunt relais : 800 000 € au niveau de la section d'investissement

##### Budget assainissement collectif :

Besoins estimés pour une ligne de trésorerie : 1 200 000 € au niveau de la section de fonctionnement

Besoins estimés pour un emprunt relais : 4 000 000 € au niveau de la section d'investissement

Ces besoins et les montants des lignes de trésorerie et des emprunts relais ont été validés par le conseil d'exploitation de la régie en date du 14 janvier 2020.

##### ☞ Discussions / réactions

- *François CIRESA demande ce qu'il adviendra de l'emprunt contracté par la commune de SOYE ?*  
*Emmanuel SPADETTO demande à M. CIRESA de se rapprocher des services pour examiner ce cas*  
*Il précise également que les lignes de trésorerie et les prêts relais ne seront débloqués et utilisés qu'en fonction des besoins, au fur et à mesure, le but étant – à terme – de se déconnecter des prêts relais de la CC2VV*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à consulter différents organismes bancaires afin de contracter des emprunts et des lignes de trésorerie pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT de la régie communautaire.

**Votants : 61    Exprimés: 61    Pour : 61    Abstention : 0    Contre : 0    Unanimité**

## 5. Régie communautaire eau et assainissement : Mise en place des astreintes

Le Président propose à l'assemblée de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin de garantir le niveau de service validé lors du dimensionnement de la régie communautaire EAU et ASSAINISSEMENT.

Cette astreinte de droit commun, appelée « astreinte d'exploitation » est présentée au conseil communautaire comme suit :

- ✓ Elle recouvre la situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile, soit à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir en cas de dysfonctionnement dans les locaux techniques, sur les équipements ou les réseaux et ce, sur l'ensemble du territoire géré par la régie.
- ✓ L'organisation et les modalités de mise en œuvre de ces astreintes seront définies par le Chef de service.
- ✓ La liste des emplois concernés est : Agents titulaires et stagiaires. Agents contractuels et de droit privé exerçant des fonctions équivalentes au sein de la Régie communautaire EAU et ASSAINISSEMENT
- ✓ Les indemnités ou compensations des astreintes sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par les arrêtés ministériels
- ✓ Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera indemnisée selon le barème en vigueur.

### ☞ Discussions / réactions

- **François CIRESA demande si l'astreinte envisagée couvrira toute la semaine ?**  
**Emmanuel SPADETTO lui répond que oui mais que chaque agent pourra être d'astreinte soit à la semaine complète, soit le week-end, soit la nuit, en fonction de l'organisation du service.**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider la gestion des astreintes d'exploitation, telle qu'exposée ci-dessus pour les agents de la Régie communautaire EAU et ASSAINISSEMENT,
- De procéder à la réévaluation automatique des montants des indemnités en cas de changement des montants de référence, conformément à la réglementation en vigueur,
- D'autoriser le Président à signer tout document juridique, administratif ou financier relatif à cette prise de décision

**Votants : 61**

**Exprimés: 61**

**Pour : 61**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**M. SPADETTO informe l'assemblée que les 4 points suivants, prévus initialement à l'ordre du jour de ce conseil, ne pourront être débattus en séance, faute d'être suffisamment aboutis :**

1. **. Fixation des règles de fonctionnement entre le conseil communautaire et le conseil d'exploitation et**
2. **délégations diverses**
3. **. Tarifs contrôles assainissement collectif**
4. **. Tarifs 2020 eau potable et assainissement**

**Ils seront présentés lors du prochain conseil communautaire, via le futur règlement de service.**

### ☞ Discussions / réactions

- **François CIRESA interroge sur la prise en compte des consommations agricoles ?**  
**Emmanuel SPADETTO lui répond qu'il y aura 2 tranches en fonction des volumes consommés, mais pas en fonction du secteur d'activité. Il sera possible d'en rediscuter le moment venu, mais généralement, les gros consommateurs payent plus.**
- **Gérard JOUILLEROT explique que les communes ont délibéré sur un tarif en 2019 pour les consommations 2019 : est-ce que ce tarif sera pris en compte par la CC2VV ?**  
**Emmanuel SPADETTO répond que le prix de la CC2VV s'appliquera à partir du vote des tarifs par la CC2VV**

## 6. Modification des statuts du Syndicat de collecte des déchets ménagers

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge de la gestion des déchets indique à l'assemblée que, suite à l'intégration de la CC2VV dans le SICTOM de Villersexel au 1er janvier 2019, le comité syndical a modifié ses statuts par délibération du 9 décembre 2019.

Cette modification concerne, entre autres :

### **La dénomination du syndicat :**

Le syndicat prend la dénomination de Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers (SCODEM) des 2 Rivières.

### **La représentativité des collectivités adhérentes :**

Chaque collectivité adhérente élit au sein de son assemblée délibérante un nombre de délégués titulaires en nombre égal à la moitié du nombre de communes définissant le périmètre de la collectivité adhérente. En cas de nombre impair de communes, le nombre de délégués est arrondi au nombre supérieur.

L'assemblée délibérante du syndicat sera ainsi définie :

27 délégués titulaires pour la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

17 délégués titulaires pour la Communauté de Communes du Pays de Villersexel

11 délégués titulaires pour la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Les collectivités adhérentes sont invitées à privilégier l'élection d'un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire. Chaque collectivité membre doit entériner cette décision dans un délai de 3 mois.

### **☞ Discussions / réactions**

- **Christian DROUVOT demande à quel moment seront désignés les délégués ?**  
**M. BOUVARD lui répond que la désignation interviendra après les élections municipales et communautaires**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des conseillers présents et représentés :  
- Emet un avis favorable à la révision des statuts du syndicat de collecte des déchets ménagers  
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

**Votants : 61    Exprimés: 61                  Pour : 61                  Abstention : 0                  Contre : 0                  Unanimité**

## 7. Ressources Humaines : Suppression de postes suite à réorganisation

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des Ressources Humaines explique à l'assemblée que, suite à la réorganisation des services de la CC2VV et aux créations de postes validées lors du dernier conseil communautaire, il convient de supprimer deux postes :

- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10/35ème).

### **☞ Discussions / réactions**

- **Rémy NAPPEY demande si ces fermetures de postes sont liées à des départs effectifs d'agents ?**  
**M. TOURTIER lui indique que non, il s'agit d'une régularisation, suite à l'ouverture des postes décidée précédemment.**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la fermeture de ces 2 postes et charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

**Votants : 61    Exprimés: 61                  Pour : 61                  Abstention : 0                  Contre : 0                  Unanimité**

## 8. Lancement de l'étude de renouvellement du Plan de Gestion de l'ENS des Roches de Nans

Laurent TOURTIER, vice-Président, rappelle que, lors du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019, le plan de financement des actions 2020 relatives à l'aménagement de l'ENS des Roches de Nans a été validé.

Parmi ces actions, il est prévu de lancer une étude pour le renouvellement du Plan de Gestion, qui est caduque depuis fin 2017.

Pour rappel, le coût de cette étude est estimé à 15 000 €, financé à hauteur de 80% par le Département du Doubs. Une série d'inventaires et de suivis ont été réalisés depuis l'étude 2013/2017 afin de mesurer l'évolution des habitats et des espèces présentes sur l'ENS en début et en fin de plan de gestion.

L'analyse des données issues des suivis scientifiques, le bilan des actions effectuées et les changements climatiques doivent donc nous permettre d'affiner le diagnostic écologique du site et de proposer de nouvelles mesures de gestion et d'évaluation en élaborant un nouveau plan de gestion pour les 10 prochaines années.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide le lancement de l'étude de renouvellement du Plan de Gestion de l'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Votants : 61    Exprimés: 61    Pour : 61    Abstention : 0    Contre : 0    Unanimité**

### Intervention de Rémy NAPPEY :

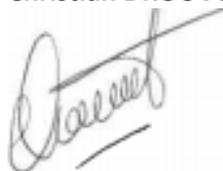
- **Rémy NAPPEY** précise qu'il a participé, en tant que président du PETR, à une réunion, à l'initiative de la Région, au sujet de la loi LOM. *Celle-ci prévoit que les Régions doivent définir des bassins de mobilité. Monsieur Meugnot qui présidait la réunion a proposé que les Doubs Baumois intègre le bassin de Besançon, tandis que la CC2VV et les Portes du Haut Doubs étaient invitées à former un bassin... Cette situation serait particulièrement dangereuse pour le Doubs central et le Tadou. La question sera évoquée au prochain bureau du PETR et lors du prochain G20.*

Le Président informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire est prévu le 20 février prochain (lieu à définir)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21h15.

**A Pays de Clerval, le 4 février 2020**

Le secrétaire de séance,  
**Christian DROUVOT**



Le Président,  
**Bruno BEAUDREY**

